

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **35**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Cariffé exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2024**
et de la publication le **13 MARS 2024**
Le Maire,

Conseil Municipal du 11 Mars 2024

N° DCM : 2024-117-01S

Objet :

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
« AFFAIRES SOCIO CULTURELLES » SUITE A L'INSTALLATION
D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-117

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération n° 2020-108 du Conseil Municipal en date du 15 Juin 2020 désignant, après élection selon la représentation proportionnelle, les membres des Commissions « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles »,

VU la délibération n° 2024-99 du Conseil Municipal en date du 11 mars 2024 prenant acte de l'installation de Monsieur Frédéric BRAND dans ses fonctions de conseiller municipal,

VU le rapport n° 2024-117,

CONSIDERANT que les commissions municipales « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles » ont été mises en place par délibération en date du 15 Juin 2020 pour la durée du mandat, en plus de la Commission Plénière « C35 » ;

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre aux conseillers municipaux d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, à travers des commissions ;

CONSIDERANT la démission de son mandat de conseiller municipal de Madame Margaret BINIEK NANTEUIL ;

CONSIDERANT l'installation de Monsieur Frédéric BRAND dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Margaret BINIEK NANTEUIL ;

CONSIDERANT que Madame Margaret BINIEK NANTEUIL était membre de la commission municipale « Affaires Socio Culturelles », et qu'il convient de la remplacer au sein de cette commission ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article Unique : **DESIGNE** à la commission « Affaires Socio Culturelles » Frédéric BRAND en remplacement de Madame Margaret BINIEK NANTEUIL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULPIER

Le Maire,

Olivier TRAYAUX

